

MINISTERE DE L' AGRICULTURE SOCIETE NATIONALE D'EXPLOITATION ET DE DISTRIBUTION DES EAUX

Demande de services (1)

☐ Coupure d'eau		☐ Changement du diamètre du compteur		
□ Dépose de compteur		☐ Déplacement du compteur		
Remboursement	du paiement à tort	□ Dégrèveme	ent	
Références de l'abonné Demandeur (2):	District	Police	Tournée	Ordre
Adresse de correspondanc	e :			
Téléphone :	Fax :	E-mail	:	
Motif de la demande :	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	••••••	•••••	••••••
		•••••	•••••	
		•	le Signatu	

- (1): Mettre (×) dans la case correspondante.
- (2): Mentionner: Pour les personnes physiques: Le nom, prénom, le numéro de la carte d'identité nationale et sa date d'émission.
 - Pour les personnes morales : Le nom de la société, le numéro du registre de commerce et son représentant juridique.
 - Dans le cas de paiement à tort, la demande doit être accompagnée d'une copie de la carte d'identité nationale et des pièces de paiement ou à défaut un engagement sur l'honneur.
 - La demande de dégrèvement doit être déposée dans un délai ne dépassant pas 15 jours à compter de la date limite de la facture.